DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

CONTRAT D'APPORT

Intervenant entre :

Monsieur Rodolphe MONTEIRO

Et

La société ABEL INVEST

DS
MR

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

1°) Monsieur Rodolphe, Joaquim MONTEIRO,
Né le 09 mai 1987 à MONT-SAINT AIGNAN (76),
De nationalité française,
Demeurant 575 route de Renfeugères 76570 GOUPILLIERES,
Célibataire non lié par un pacte civil de solidarité,

Ci-après dénommé « **L'Apporteur** »,
D'une part,

ET

2°) **La société « ABEL INVEST »,** Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 32 000 euros, dont le siège social sera fixé 3 rue Valentin Rawle 76250 DEVILLE-LES-ROUEN, représentée aux présentes par Monsieur Rodolphe MONTEIRO, en qualité de Président et fondateur,

Ci-après dénommée « **la Société Bénéficiaire** »,
D'autre part,

IL A ÉTÉ PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Concernant la société HD CONCEPT :

Il existe une société à responsabilité limitée dénommée « **HD CONCEPT** », au capital social de 1 000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, située 3 rue Valentin Rawle 76250 DEVILLE-LES-ROUEN, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés près le Greffe du Tribunal de Commerce de ROUEN (76000) sous le numéro 793 217 779, représentée par Monsieur Rodolphe MONTEIRO, Gérant.

L'Apporteur est associé unique de la société HD CONCEPT pour en avoir reçu 100 parts sociales à la constitution de ladite société, en contrepartie de son apport en numéraire de 1 000 euros.

L'Apporteur souhaite apporter la totalité des CENT (100) PARTS SOCIALES qu'il détient dans la société HD CONCEPT à la Société Bénéficiaire.

Concernant la Société Bénéficiaire :

La Société Bénéficiaire présente les caractéristiques suivantes :

- **Dénomination** : ABEL INVEST

- **Forme juridique** : Société par actions simplifiée unipersonnelle

- **Objet social** : La prise de participation dans toute société civile ou commerciale, la constitution de tout portefeuille de valeurs de bourse, l'administration, la gestion et la mise en valeur des biens ainsi acquis ou constitués ; la fourniture de toutes prestations en matière de gestion administrative, financière, commerciale ou technique auprès de toutes sociétés et notamment auprès des sociétés filiales opérationnelles ; l'animation d'un groupe de sociétés ; la propriété, l'administration et l'exploitation de tout immeuble,

Paraphes Rodolphe MONTEIRO

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

de tout bien et droit immobilier quelconque ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

- **Durée** : 99 ans
- **Siège social** : 3 rue Valentin Rawle 76250 DEVILLE-LES-ROUEN
- **Capital social** 32 000 Euros

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

APPORTS

L'Apporteur, apporte à la Société Bénéficiaire, sous les garanties ordinaires et de droit, les titres sociaux suivants :

Apporteur	Société dont les titres sociaux sont apportés	Nombre de titres sociaux	Numérotation des titres sociaux	Valorisation unitaire d'un titre social	Valorisation totale des titres sociaux
Monsieur Rodolphe MONTEIRO	HD CONCEPT	100	1 à 100	320€	32 000€

HD CONCEPT

L'évaluation de la société HD CONCEPT a fait l'objet d'une vérification par la société « **MO3C** » (491.205.464 RCS ROUEN), représentée par Monsieur Marc Olivier CAFFIER, en qualité de gérant, désignée en qualité de commissaire aux apports par l'Apporteur en date du 02 juin 2023 dont le rapport est annexé aux présentes.

A ce titre, le commissaire aux apports a retenu, sous sa responsabilité, une valeur unitaire de TROIS CENT VINGT EUROS (320€) pour chacune des CENT (100) PARTS SOCIALES apportées, soit une valeur globale de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32 000€).

Pièce annexe n° 1 : Rapport du Commissaire aux apports

RÉMUNÉRATION DES APPORTS

En rémunération de l'apport des CENT (100) PARTS SOCIALES composant le capital social de la société HD CONCEPT, ci-dessus désigné, évalué à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32 000€), il sera attribué à l'Apporteur :

DS MR

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

- MILLE (1 000) ACTIONS, d'une valeur nominale de TRENTE-DEUX EUROS (32€) chacune, entièrement libérées et attribuées en totalité à Monsieur Rodolphe MONTEIRO.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- L'Apporteur à son domicile respectif,
- La Société Bénéficiaire en son siège social indiqué en tête des présentes.

DECLARATION DES APPORTEURS

L'Apporteur déclare que :

- les titres sociaux objet de l'apport ne constituent pas un bien commun par conséquent les dispositions de l'article 1424 du code civil ne trouvent pas applications ;
- les titres sociaux objet de l'apport ne sont grevées d'aucune inscription quelconque et en particulier d'aucune inscription de nantissement ;
- les titres sociaux objet de l'apport sont sa propriété légitime ;
- il n'existe aucun obstacle pouvant s'opposer à l'apport de ces titres sociaux ;
- il a la pleine capacité pour en disposer sur simple signature ;
- la société HD CONCEPT dont les titres sociaux sont apportés n'a jamais été et n'est pas en état de cessation de paiements, sauvegarde, redressement ou de liquidation judiciaire et ne fait pas l'objet d'une procédure de règlement amiable.

En résumé, rien ne s'oppose à la libre disposition des titres sociaux apportés à la Société Bénéficiaire.

VERIFICATION ET APPROBATION DE L'APPORT

La présente convention ne deviendra définitive qu'à l'instant de la constitution définitive de la société.

À défaut de constitution définitive de la société d'ici le **30 juin 2023** au plus tard, la présente convention sera considérée comme nulle et non avenue, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part et d'autre.

AGREMENTS DE LA SOCIETE BENEFICIAIRE

L'Apporteur rappelle que les statuts de la société HD CONCEPT contiennent, en leur article 12, une clause relative à la cession et la transmission des parts sociales.

DS
MR

Paraphes Rodolphe MONTEIRO

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

L'Apporteur, en sa qualité d'associé unique de la société HD CONCEPT déclare qu'en application de cette clause, les cessions ou transmissions, sous quelque forme que ce soit, des parts sociales appartenant à l'associé unique sont libres.

AFFIRMATION DE SINCERITE

L'Apporteur et la Société Bénéficiaire affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que le présent acte exprime l'intégralité de la valeur des biens apportés.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et de leurs suites sont à la charge de la Société Bénéficiaire, qui s'oblige à les payer.

DROITS D'ENREGISTREMENT

L'opération d'apport en nature, pur et simple, des parts sociales de la Société HD CONCEPT et, s'effectuera en franchise de droits d'enregistrement conformément aux dispositions de l'article 810-I du Code général des impôts.

FISCALITE DES PLUS-VALUES

Conformément aux articles 150-0 B Ter Code général des impôts l'apport des droits sociaux à une société soumise à l'impôt sur les sociétés n'entraîne immédiatement aucune imposition. Celle-ci n'intervient qu'au moment de la cession des titres reçus en échange ou de la cession des titres de la société dont les titres sont apportés dans un délai de 3 ans à compter de l'apport.

En effet, l'Apporteur bénéficiera en vertu des dispositions légales susmentionnées du régime du report d'imposition automatique.

L'Apporteur est en conséquence informé de l'obligation pour lui de procéder à la souscription de la déclaration de plus-value.

SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le présent acte est signé au moyen d'un procédé de signature électronique qualifiée (SEQ) mis en œuvre par un prestataire tiers, DocuSign, qui garantit la sécurité et l'intégrité des exemplaires numériques conformément à l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique, transposant le règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur.

Conformément à l'alinéa 4 de l'article 1375 du code civil, l'acte est établi en un seul exemplaire numérique original, dont une copie sera délivrée à chacune des Parties directement par DocuSign, qui a la charge de la mise en œuvre de la solution de signature électronique qualifiée dans les conditions requises par l'article 1367 du code civil et au décret d'application n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique. Les Parties s'engagent à prendre toutes mesures adaptées pour garantir que la signature électronique qualifiée de cet acte ne puisse être apposée que par leur représentant légal respectif ou par toute personne dûment habilitée à cet effet en vertu d'un pouvoir joint aux présentes, tel que mentionné en en-tête des présentes.

Paraphes Rodolphe MONTEIRO

MR

DocuSign Envelope ID: B36CA29E-C455-4779-9D50-783569F08B0D

Les Parties ont signé la présente convention en version électronique au moyen d'une tablette numérique ou en saisissant un OTP SMS. A cet égard, elles reconnaissent conformément aux dispositions de l'Article 1174 du Code Civil :

- que ce moyen sera recevable pour prouver la signature et le contenu de la présente convention et pour certifier la signature des signataires respectifs devant les Tribunaux compétents ; et

- que la présente convention signée électroniquement constitue l'original de ladite convention, qu'elle a la même valeur probante qu'un écrit sur support papier et produit les mêmes effets juridiques et par voie de conséquence, les Parties s'engagent à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments du document électronique signé, sur le fondement de sa nature électronique.

17-juin-23 | 06:47 CEST

DocuSigned by:
MONTEIRO Rodolphe
EBE726600E064A1...
Lu et approuvé

L'Apporteur
Monsieur Rodolphe MONTEIRO
« *Lu et approuvé* »

DocuSigned by:
MONTEIRO Rodolphe
EBE726600E064A1...
Lu et approuvé

La Société Bénéficiaire
« ABEL INVEST »
Représentée par
Monsieur Rodolphe MONTEIRO
« *Lu et approuvé* »